



Puis-je créer une sci pour une succession ?

Par **moka075**, le **14/12/2009** à **19:58**

Bonjour, rnrnMa tante (soeur de ma mère) possède un terrain avec 2 maisons, une de 145m² et une de seconde de 70m², sur un terrain d'environ 8000 m² et une trentaine de rangées de vignes. rnrnJ'habite avec mes deux enfants dans la plus grande maison depuis 11 ans à titre gratuit et ma tante habite la seconde. rnrnMa tante étant âgée, seule et sans enfant, et m'ayant élevé, a donc décidé que j'étais sa seule héritière. rnrnNous venons de faire estimer la propriété. Mon notaire m'a informé que n'étant pas sa fille, mes droits de successions s'élèveront à 1/3 de la valeur estimée. rnrnMalheureusement, j'ai bien peur de ne pas pouvoir assumer ces frais et être obligé de me séparer de la propriété familiale. rnrnNous avons essayé de faire un viager, mais cela n'a pas été accepté. rnrnPeux-tu créer une SCI familiale ou immobilière ? rnrnY'a t'il d'autres solutions ? rnrnJe vous remercie de toute aide ou tout conseil. rnrnCordialement. rnrnClaire